



Quel de type de contrat de mariage

Par **kesaaco**, le 11/01/2009 à 19:30

Je souhaite me marier avec mon amie.

J'ai acquis, avant notre rencontre, un appartement. Je souhaiterais que celui ci reste ma propriété exclusive mais qu'il revienne à ma future femme en cas de décès. Que dois-je faire ? Un contrat de mariage ? Si oui, quel type de mariage ?

En fait, je ne veux pas que mon patrimoine ne puisse être saisi en cas de dette des parents de quel que côté que ce soit.

Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le 11/01/2009 à 19:43

Bonsoir,

Puisque acheté avant le mariage, cet appartement est votre propriété exclusive. Inutile de faire un contrat.

Si vous souhaitez qu'il revienne à votre future épouse en cas de décès, contactez un notaire.

Si les parents, d'un côté comme de l'autre ont des problèmes d'argent et des dettes, vous n'êtes en rien concerné, ni vous, ni votre future épouse. On ne pourra rien vous saisir.

Cordialement